

BON À SAVOIR

- ▷ Pour toute demande de place, vous pouvez télécharger le formulaire de réservation disponible sur notre site internet, et nous envoyer votre dossier complet par courrier ou par fax.
- ▷ Tout bateau en appontement à l'année doit effectuer au minimum 15 nuitées consécutives hors du port par an et justifier d'une adresse de domiciliation différente de celle du Port de Plaisance.
- ▷ Les tarifs d'appontement ne comprennent pas le droit d'usage des installations électriques et hydrauliques. Le tarif d'appontement mensuel comprend 200 unités d'eau. Le tarif d'appontement annuel comprend 200 unités d'eau et 50 unités d'électricité par mois.
- ▷ Tout rejet d'eau usé dans le Port est strictement interdit. Une pompe à eaux usées est disponible gratuitement sur demande à la Capitainerie.
- ▷ **Moyens de paiement acceptés :** espèces, chèques, CB, Chèques Vacances ANCV, Coupons sport ANCV.

LE + UCPA

Accès Wifi depuis votre bateau •

Accès aux fluides (eau + électricité) possible sur pontons et catways. Rampe de mise à l'eau, sanitaires plaisanciers, laverie •



INFOS PRATIQUES

ÎLE DE LOISIRS LE PORT AUX CERISES PORT DE PLAISANCE

5 bd du Général de Gaulle
91 210 DRAVEIL

☎ 01 69 83 46 60

✉ Portauxcerises.port@ucpasl.com

🌐 portauxcerises.ucpa.com

POUR VENIR

PAR LA ROUTE

En provenance de Paris, direction « Aéroport d'Orly » et RN7 jusqu'à la sortie Juvisy. À Juvisy, suivre Draveil, et « Base Régionale de Loisirs Le Port aux Cerises » accès Port.

PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

RER C et D, arrêt « Juvisy ». Sortie « Seine » ou « Base Régionale de Loisirs Le Port aux Cerises ». Traverser la Seine, le port est à gauche après le pont de Juvisy.

PAR LE FLEUVE

Le port est situé PK 146.5 en Seine amont. La capitainerie est à contacter par VHF sur le canal 9 avant toute entrée.

PORT DE PLAISANCE ÎLE DE LOISIRS LE PORT AUX CERISES



UCPA
SPORT ACCESS

NATURE, CALME ET CONFORT, À 20 MINUTES DE PARIS...

Situé au cœur de l'Île de Loisirs du Port aux Cerises, et à 10 minutes à pieds du RER Juvisy (lignes C et D), le Port de Plaisance vous accueille toute l'année dans un équipement refait à neuf en 2010, offrant tous les éléments de confort.

▷ NOTRE SITE

À deux écluses de Paris, 106 emplacements accueillent des bateaux jusqu'à 24 mètres. Pratique de l'activité Canoë kayak en location ou en stage.

▷ HORAIRES D'OUVERTURE DE LA CAPITAINERIE

	Semaine	Week-end et jours fériés
DU 01/04 AU 30/09	10:00 - 12:00 • 13:30 - 19:00	09:00 - 12:00 • 13:30 - 20:00
DU 01/10 AU 31/03	10:00 - 12:00 • 13:30 - 18:00	

▷ RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tout rejet liquide directement au fleuve est interdit au « Port aux Cerises » et l'utilisation du réseau d'assainissement du port est gratuite. Les plaisanciers non équipés de cuves de rétention doivent utiliser les sanitaires privatifs mis à leur disposition.

▷ ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

L'ensemble des pontons et quais périphériques sont accessibles au public handicapé. L'embarquement et le débarquement des handicapés moteurs est rendu possible grâce à un équipement spécialement adapté.

▷ ACTEUR MAJEUR DU TOURISME FLUVIAL FRANCILIEN

Toute l'année, le port réserve une partie de ses places pour les bateaux en transit sur la Seine, et met à la disposition de tous de la documentation touristique à la capitainerie afin de développer le tourisme fluvial.

▷ REQUALIFIÉ EN 2010

Le plan d'eau a été totalement redessiné et toutes les installations (pontons, catways, rampe de mise à l'eau, installations électriques...) ont été refaites à neuf. La région Île-de-France, propriétaire de l'Île de Loisirs a financé intégralement le projet.



▷ LES PRESTATIONS

- Mise à l'eau à la journée ou à l'année.
- Appontement sur pontons et catways, au mois ou à l'année.
- Escale à la journée (la 2^{ème} nuit consécutive est à -50%).
- Forfait de mise à l'eau à la journée ou à l'année.
- Passage du permis bateau, plusieurs sessions par an. La formation est composée d'une épreuve théorique (code) et d'une épreuve pratique (conduite, validée par le bateau école agréé « BENARD »). Il vous permet de naviguer à bord d'un engin à moteur (bateau, jet ski, etc.) en mer ou sur le réseau fluvial. Conditions : avoir plus de 16 ans et aucune contre-indication médicale.

▷ HIVERNAGE

D'octobre à mars bénéficiez de notre prestation hivernage. Laissez votre bateau au port en toute sécurité. Sur demande la capitainerie pourra conserver vos clefs afin d'y assurer un passage hebdomadaire.

▷ PASSEZ VOS PERMIS BATEAUX AU PORT AUX CERISES !

Au moins trois sessions de formations organisées par an, parmi « Mer-Côtier » et « Fluvial ». Extensions « permis hauturier » et « grande plaisance fluviale » sur demande.

▷ L'ÎLE DE LOISIRS

Le port de plaisance fait partie d'un parc naturel de 175 hectares proposant des activités de plein air et de loisirs pour tous. Au programme, Espace forme-fitness, Accro des Arbres®, balades à poney, piscine à vague, manèges enfantins, activités nautiques et aquatiques, et plusieurs points restauration dont une cafétéria à proximité du port.